

Piétonisation

DANS VOTRE QUARTIER

SAMEDI
05 JUIN
2021



➤ de 11h à 19h

Le samedi 05 juin, La voie est libre revient. Plusieurs rues seront piétonisées dans les arrondissements de Lyon.

Ce dispositif permet aux piéton-nes d'être prioritaires sur l'ensemble des zones concernées. Vous pourrez ainsi déambuler sur une chaussée apaisée et être accueillis par vos commerçants de quartier.

La circulation des véhicules est limitée. Les automobilistes non-résidents peuvent uniquement accéder aux parkings privés. La circulation sur la zone piétonisée leur est interdite.

Seuls certains véhicules sont autorisés à circuler dans la zone piétonisée (voir page 4), **à 5 km/h** et selon le sens de circulation indiqué. *(Pendant la piétonisation, des sens de circulation pourront être modifiés).*

Les riverains ainsi que certains usagers (voir p.4) peuvent également stationner dans les rues indiquées.

PRIORITÉ AUX PIÉTON-NES !

Du + prioritaire au - prioritaire dans la zone :

1. Piéton-nes
2. Cyclistes
3. Véhicules autorisés (à l'allure du pas, voir p4)

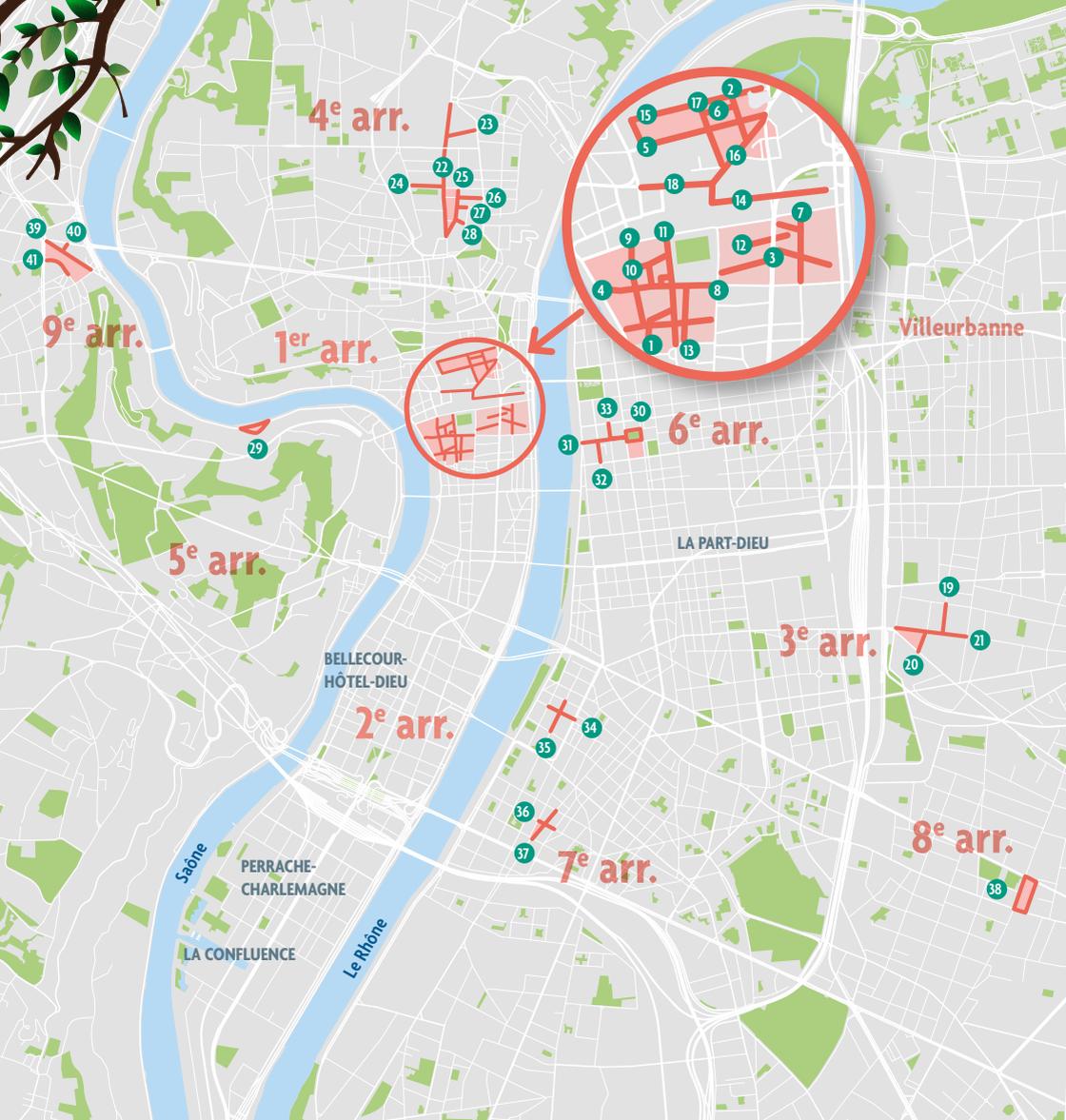
TRANSPORTS EN COMMUN

Les lignes de bus des secteurs concernés s'adapteront au dispositif.

Plus d'infos sur tcl.fr

*Pensez au respect des gestes barrières :
distanciation physique,
lavage de mains et port du masque !!*





1^{er} arrondissement

- 1 Rue Chavanne
- 2 Rue Coissevox
- 3 Rue de l'Arbre sec*
- 4 Rue de la Platière
- 5 Rue des Capucins
- 6 Rue Donnée
- 7 Rue du Garett*
- 8 Rue du Plâtre
- 9 Rue Lanterne
- 10 Rue Major-Martin
- 11 Rue Paul-Chenavard
- 12 Rue Pizay*

- 13 Rue Pléney
- 14 Rue Puits-Gaillot
- 15 Rue René-Leynaud
- 16 Rue Romarin
- 17 Rue Saint-Polycarpe
- 18 Rue Sainte-Catherine

3^e arrondissement

- 19 Rue Etienne-Richerand
- 20 Rue Moissonnier
- 21 Rue Paul-Bert

4^e arrondissement

- 22 G^{de} rue de la Croix-Rousse
- 23 Rue Janin

- 24 Rue Calas
- 25 Rue du Mail
- 26 Rue d'Ivry
- 27 Rue Dumenge
- 28 Rue d'Austerlitz

5^e arrondissement

- 29 Quai de Pierre-Scize

6^e arrondissement

- 30 Place Edgar-Quinet
- 31 Rue Bugeaud
- 32 Rue Molière
- 33 Rue Pierre-Corneille

7^e arrondissement

- 34 Rue Bonald
- 35 Rue Pasteur
- 36 Rue Jaboulay
- 37 Rue Sébastien-Gryphe

8^e arrondissement

- 38 Place Ambroise-Courtois

9^e arrondissement

- 39 Grande rue de Vaise
- 40 Rue du Mont d'Or
- 41 Rue du Bourbonnais

* stationnement interdit de 8h à 19h

Les exceptions

POUR LA CIRCULATION EN VOITURE



Rappel :
la vitesse
est limitée à
5 KM/H.

Véhicules autorisés à circuler et stationner sans justificatif :

- ▶ Services d'urgence, d'intervention, de secours et de services publics
- ▶ Transports de fonds
- ▶ Convois funéraires
- ▶ Bus TCL

Véhicules autorisés à circuler et à stationner dans les périmètres (sauf rues interdites), sur présentation d'un justificatif :

- ▶ **Riverains habitants,**
sur présentation de la vignette de stationnement résidentiel et/ou facture domiciliée.
- ▶ **Non-résidents disposant d'un garage,** sur présentation d'un justificatif.
Stationnement autorisé sur votre emplacement privé.
- ▶ **Personnes à mobilité réduite,**
sur présentation de la carte mobilité inclusion « Stationnement ».
- ▶ **Professionnels de santé,**
sur présentation du caducée ou de la carte professionnelle.
- ▶ **Livreurs,** sur présentation du bon de livraison.
- ▶ **Artisans en intervention,**
sur présentation du carnet de commande.
- ▶ **Véhicules en auto-partage labellisés,**
avec vignette de label sur le pare-brise
- ▶ **Taxis,** en activité avec leurs véhicules de fonction.

- ▶ **VTC,** sur présentation des deux macarons officiels.
Arrêt autorisé, uniquement pour dépose de clients.
- ▶ **Clients des hôtels,**
sur présentation du bon de réservation - voucher.
Arrêt autorisé, uniquement pour pose et dépose de bagages.
- ▶ **Véhicules de déménagement,**
sur présentation de l'arrêté de stationnement.
- ▶ **Auto-écoles,**
Arrêt autorisé pour dépose d'élèves.



Plus d'infos sur :
grandlyon.com/pietonisation-lyon.fr